



FRANCE ENQUÊTE

## La direction de la gendarmerie a couvert un général auteur de harcèlement

CADEAU

Depuis 2017, la direction générale de la gendarmerie et le ministère de l'intérieur sont alertés sur les pratiques brutales du colonel Touron. Pourtant, il a été promu général, à la tête du Pôle judiciaire de l'institution. Ce n'est qu'après son départ à la retraite, en octobre 2022, que la hiérarchie a signalé à la justice les faits commis sur au moins neuf personnes.

**Pascale Pascariello**

22 février 2023 à 08h28

---

« **M**onsieur le Ministre, c'est une mère, une mère scandalisée par le sort fait à sa fille qui vous écrit, une mère prête à tout pour rétablir sa fille dans son honneur et sa dignité. Elle a subi une constante persécution de la part du colonel Touron, directeur de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. [...] Elle a été victime d'un burn-out. Un seul constat : M. Touron passe général et ma fille doit aller voir ailleurs. Peut-on tout faire en toute impunité ? Peut-on détruire moralement et physiquement mon enfant ? J'ai honte de voir cela. »

Le 25 juin 2018, désespérée, Georgette, 65 ans, écrit au ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Collomb. Depuis plus de six mois, cette militaire à la retraite veille quotidiennement sur sa fille, Laurence\*, 34 ans, commandante dans la gendarmerie, qui, à deux reprises, a émis le souhait de mettre fin à ses jours, se disant harcelée et humiliée par le directeur de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN), le colonel Patrick Touron.

D'autres gendarmes ont pu participer à ce harcèlement, mais pour Laurence, c'est bien le colonel Touron qui est le principal responsable de la situation.

Le 31 juillet 2018, le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), Richard Lizurey, lui répond, l'informant qu'une enquête administrative a établi qu'effectivement sa fille a bien été victime de « *harcèlement moral* ». Rien d'autre. Pas la moindre information concernant les sanctions décidées à l'égard des auteurs. Et pour cause : ce même été, l'un d'entre eux, le principal mis en cause, Patrick Touron, est promu général et prend la tête du prestigieux Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN), véritable vitrine de l'institution.

Quant à Laurence, c'est Christian Rodriguez, numéro deux de la gendarmerie (devenu numéro un en novembre 2019) qui la reçoit. Il lui conseille alors de retourner au travail et, pour toute protection, de revêtir un gilet pare-balles.

Malgré les rapports et les alertes de militaires et gendarmes qui s'accumulent sur le général Touron, ce n'est qu'en octobre 2022, soit trois mois après son départ à la retraite, que le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), Christian Rodriguez, saisira enfin la justice sur la base des conclusions d'une nouvelle enquête administrative lancée en août 2021.



Patrick Touron. © Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Selon les conclusions rendues en septembre 2022 par l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), en charge des investigations, le général Touron, doté « *d'un ego surdimensionné* » et « *n'acceptant pas la contradiction* », a exercé « *un commandement autocrate* » aux « *conséquences destructrices sur le plan humain* ».

Ces faits peuvent, selon l'Inspection, « *revêtir la qualification de harcèlement moral* », délit passible de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. À ce jour, neuf victimes ont été identifiées par les enquêteurs : quatre colonels de gendarmerie et cinq officiers des armées (trois médecins légistes et deux pharmaciens).

Interrogé sur l'absence de mesures prises à l'encontre de Patrick Touron après les signalements de Laurence, s'il se rappelle avoir échangé avec elle, le directeur général de la gendarmerie nationale, Christian Rodriguez, n'a « *aucun souvenir de lui avoir conseillé de porter un gilet pare-balles* ».

Il confirme avoir « *eu connaissance, en 2018* », de la première enquête administrative « *qui mettait en cause Patrick Touron* ». Mais, selon lui, « *le fait qu'il n'y ait eu aucune sanction prise contre Touron ne signifie pas que nous l'ayons protégé. Je ne protège pas un voyou* ».

Toutefois, le général Christian Rodriguez peine à trouver des explications. Dans un premier temps, il affirme que « *certaines personnes [sans les citer – ndlr] disaient que Patrick Touron était bien, et leur point de vue contrebalançait les enquêtes administratives* ». Puis, il déclare que certaines enquêtes visant ce général ont pu échapper à sa vigilance « *parce qu'au quotidien, ces rapports administratifs arrivent au milieu d'un tas de dossiers* ».

Pour finir, il nous renvoie vers son prédécesseur, le général Richard Lizurey, « *parce que c'est lui qui prenait les décisions* » et interrompt soudainement l'entretien. « *Un luxe que je n'ai pas, c'est le temps.* »

Contacté, l'ancien numéro un de la gendarmerie, le général Lizurey, renvoie la responsabilité à... Christian Rodriguez, certifiant que « *lorsque l'Inspection générale de la gendarmerie nationale fait des enquêtes*

*administratives, elle rend des comptes au numéro deux, le major général, qui était, en 2018, Christian Rodriguez. C'est lui qui est en charge du fonctionnement de la maison et qui doit décider des sanctions qu'il me soumet ».*

À la suite de ces échanges, le général Christian Rodriguez nous a, le 18 février, adressé par courriel une nouvelle explication qui justifierait selon lui l'absence de mesures prises à l'encontre du général Touron. « *En 2017, nous n'avions pas connaissance de dépôt de plainte [de la victime, Laurence – ndlr] »* contrairement au signalement fait par le colonel T. en 2020, qui aurait, lui, selon le DGGN, déposé plainte. Cet « *élément a eu son importance dans l'appréciation de la situation »*.

Or les déclarations de Christian Rodriguez sont erronées : aucune plainte n'a été déposée au pénal par le colonel T., qui a demandé une protection fonctionnelle de la part de son administration pour que cessent les pratiques du général Touron. Plus grave, alors que déjà en 2018, une enquête administrative conclut au harcèlement moral, Christian Rodriguez laisse entendre de la sorte qu'il n'en a pas tenu compte, la victime n'ayant pas saisi la justice. Mais informé des faits, n'aurait-il pas dû lui-même les faire cesser et les signaler à la justice ?

### **Le calvaire de Laurence, une officière humiliée au vu et au su de tous**

*« J'ai failli perdre ma fille. Ça, je ne l'oublierai jamais »,* déclare à Mediapart Georgette, qui ne décolère pas. « *Le général Rodriguez était numéro deux lorsque ma fille a tenté de mettre fin à ses jours. Il a été alerté. Même le ministre de l'intérieur était informé. C'était en 2018. Et aujourd'hui, cinq ans plus tard, une fois que le général Touron est à la retraite, la direction de la gendarmerie ouvre le parapluie et saisit le procureur ? C'est une honte »*, soupire-t-elle.

Cette fille et petite-fille de gendarme, petite-nièce de Compagnon de la Libération, qui a « *un attachement à la gendarmerie »*, souhaite que le parquet « *fasse toute la lumière sur les responsables qui ont protégé Patrick Touron »*.

Plutôt que de nous parler directement, Laurence a préféré laisser la parole à sa mère. « *Elle est encore terrorisée à l'idée de subir des représailles. Parce que dans cette histoire, c'est elle qui finit dans un placard alors même qu'elle a alerté sur la maltraitance qu'elle subissait. Comment la gendarmerie a-t-elle pu en arriver là ? »*, s'interroge Georgette.

Pourtant, tout prédestinait Laurence à une brillante carrière. Pharmacienne du service de santé des armées, sortie major de sa promotion, à 24 ans, en 2007, cette militaire intègre l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) et retient rapidement l'attention du directeur de l'institut de l'époque, le général Daoust, qui la qualifie, dans ses notations, d'« *officière de grande qualité, possédant un potentiel élevé et des capacités de management humain et technique particulièrement appréciées »*.

En 2015, elle prend la tête de l'unité d'expertise toxicologique médico-légale et est élue au conseil d'administration de la Société française de toxicologie analytique. Concomitamment à ces nominations, son chef de service, pharmacien en chef, semble prendre ombrage de sa réussite et commence à remettre en question son travail.

Compte tenu de l'absence de fondement des remarques qui lui sont faites, elle interpelle alors le nouveau directeur de l'IRCGN, le colonel Patrick Touron. Loin de trouver un arbitrage permettant d'apaiser la situation, Patrick Touron la harcèle à son tour, la convoquant sans raison dans son bureau et la rabaisant publiquement.





Christian Rodriguez, directeur général de la gendarmerie nationale, en 2019. © Photo Ludovic Marin / AFP

Pendant les deux années suivantes, ses conditions de travail deviennent de plus en plus délétères : tout en ayant une surcharge de travail importante, Laurence est constamment remise en question sans avoir la possibilité de répondre aux critiques. Des ordres sont également donnés pour que son nom soit effacé des rapports dont elle est l'auteur. Laurence ne dort plus. Stressée, elle met en place des stratégies de contournement pour éviter de croiser le colonel Touron.

En mars 2017, lorsque Patrick Touron décide de lui retirer toutes ses responsabilités et la menace de mutation, elle s'effondre et est mise en congé maladie.

Le médecin de l'antenne médicale du Pôle judiciaire note qu'elle présente un « *état anxiodépressif aigu réactionnel à une souffrance au travail* » nécessitant une prise en charge « *en urgence* » et un arrêt de travail qui, compte tenu de l'aggravation de son état, sera prolongé durant six mois.

Elle confie son intention de mettre fin ses jours à l'un de ses collègues, un médecin du Pôle judiciaire. Immédiatement alertée, sa mère, Georgette, quitte Lyon pour rejoindre sa fille en banlieue parisienne. « *J'ai emménagé chez elle. Chaque soir, je vérifiais qu'elle dormait, qu'elle respirait, comme on le fait avec un nouveau-né. Elle se réveillait parfois en nage. Elle était traumatisée* », confie-t-elle à Mediapart.

Elle mène alors le combat d'une mère pour sauver sa fille, « *mise en danger au sein même de la gendarmerie. Un comble* », témoigne Georgette, dont la voix trahit encore l'émotion de ces années « *où tout s'arrête. Mon mari a fait un AVC [accident vasculaire cérébral - ndlr] durant cette période. Nous avons tous été touchés* ».

### **Une victime présumée placardisée**

En décembre 2017, le jour de son retour de congé maladie, le colonel Patrick Touron réserve à Laurence un accueil tout à fait particulier : il lui ordonne de déménager ses affaires dans un bureau situé à l'extérieur de

l'institut, dans une enceinte isolée. Elle traverse alors les couloirs, devant tous ses collègues, poussant un chariot, avec son ordinateur et ses dossiers. Mise au placard par sa hiérarchie, elle est parallèlement agréée experte judiciaire près la cour d'appel de Versailles. Mais cette reconnaissance ne met pas fin aux humiliations du colonel Touron. Bien au contraire.

Le 22 décembre 2017, elle fait un signalement pour harcèlement auprès de la cellule dédiée, « Stop Discri », de l'IGGN.

Un mois plus tard, son corps lâche de nouveau et elle est hospitalisée pour un ulcère « *en rapport avec les soucis professionnels graves qu'elle a eus récemment* », selon le compte-rendu médical.

C'en est trop pour sa mère qui, le 25 juin 2018, écrit au ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Collomb. « *Lorsque j'ai appris que celui qui harcelait ma fille allait avoir ses étoiles de général, j'ai été anéantie. Mais, très vite, la colère d'une telle injustice a pris le dessus. Et il fallait interpeller le ministre sur des pratiques aussi indignes.* »

À la suite du signalement de Laurence, l'IGGN procède à une enquête administrative, mais le rapport ne sera jamais remis à la victime. Seules les conclusions lui seront transmises, le 31 juillet 2018, par le directeur général de l'époque, le général Richard Lizurey, et le chef de l'IGGN : « *Certains faits, qui ne pouvaient pas être justifiés par l'exercice normal du pouvoir hiérarchique, constituent une forme de harcèlement moral.* » La suite est pour le moins étonnante : « *L'enquête n'a pas permis d'établir que ces agissements avaient été commis par le même auteur.* »

Plusieurs personnes, parmi lesquelles Patrick Touron, cité dans le rapport, ont donc harcelé Laurence, mais devant le nombre, la gendarmerie décide de n'en poursuivre aucune. Bien au contraire : le colonel Patrick Touron est promu général et se voit confier la tête du Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN).

Quant à Laurence, en juillet 2018, elle est reçue par le numéro deux de la gendarmerie, le général Christian Rodriguez, dans son bureau. Alors qu'elle lui fait part de ses craintes de subir de nouvelles humiliations de Patrick Touron, il lui conseille de « *revêtir un gilet pare-balles* ». Deux ans plus tard, le 5 janvier 2020, elle annonce au même Christian Rodriguez, devenu numéro 1 de la gendarmerie nationale, son départ de l'Institut de recherche criminelle, « *le gilet pare-balles que vous m'aviez conseillé de revêtir n'a pas suffi à me protéger, ni moi ni mes confrères d'ailleurs* ».

Le général Rodriguez met deux mois à lui répondre. Il lui adresse ses « *vœux pour la suite* ».

Victime du général Touron et de l'omerta de la direction générale de la gendarmerie, Laurence ne sera pas la seule à quitter l'Institut de recherche criminelle. Après elle, trois médecins légistes et un autre pharmacien, qui avaient également signalé les pratiques du général Touron à leur hiérarchie, quitteront l'institut entre 2019 et 2020.

## **Le chef des médecins légistes déclenche un audit qui accable le général Touron**

Parmi eux, le chef du département de médecine légale et odontologie, Michel M., qui n'a eu de cesse d'alerter Patrick Touron puis la direction de la gendarmerie sur des « *personnels en souffrance* » dans un service en sous-effectif chronique. Malgré l'opposition du général Touron, ignorant l'usure physique et psychologique des agents, un audit sur les risques psychosociaux est finalement mené au sein du département de médecine légale.

Rendues en novembre 2018, les conclusions de cet audit sont accablantes. L'ensemble du personnel dont « *la santé physique et psychologique [est] très altérée* », souffre de « *propos déplacés, désobligeants et récurrents* »,

« *d'injonctions paradoxales* » de la part du général Touron. Celui-ci ne prend absolument pas en compte le mal-être de ces agents auxquels il oppose régulièrement un laconique : « *Quel est le problème ?* »

Les auteurs de l'audit demandent que l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) soit saisie et qu'une enquête indépendante soit conduite sur l'ensemble du Pôle judiciaire, dirigé par le général Touron. Aucune de ces propositions ne sera suivie.

Nul ne peut donc ignorer la brutalité du général Touron ainsi que l'état de santé préoccupant de ses victimes. Dans un courriel d'octobre 2018, le conseiller technique santé de la direction générale de la gendarmerie reconnaît lui-même que « *la problématique managériale [...] de l'actuel chef de pôle judiciaire [le général Touron – ndlr] est bien connue de la gendarmerie nationale* ».

En mai 2019 et en janvier 2020, le général Christian Rodriguez, numéro deux puis numéro un de la gendarmerie, reçoit, par courriel, les témoignages du chef du département de médecine légale, Christelle P., et celui de Michel M., annonçant leur départ de l'Institut de recherche criminelle.

Dans leurs écrits, ces officiers ne manquent pas de rappeler les pratiques du général Touron dont ils ont été victimes mais également les rapports laissés lettre morte, pointant du doigt la responsabilité de la direction de la gendarmerie dont « *l'indifférence marquée* » a « *conduit à l'acmé un état de souffrance morale au travail* ».

De manière récurrente, Christian Rodriguez se garde bien d'aborder le fond du sujet, se contentant d'adresser de succincts remerciements aux médecins pour leur engagement. Patrick Touron continue quant à lui de recevoir les honneurs et se voit offrir une troisième étoile, promu général de division. Un grade exceptionnel. Aujourd'hui, on compte seulement quarante-sept généraux de ce grade au sein de la gendarmerie nationale.

Contacté par Mediapart, le médecin Michel M. souhaite que la justice puisse remonter l'ensemble des responsabilités « *dans ce naufrage humain* ».

« *Détruit et écoeuré par la gendarmerie et l'armée* », lui qui portait « *au plus haut les valeurs militaires* », a préféré retourner dans le civil. « *Notre situation a été traitée par le mépris et l'indifférence. C'est très difficile à vivre pour l'officier que je suis* », déplore Michel M.

## **Las d'alerter sa direction, le colonel T. a « préparé son suicide »**

Pour certains, au-delà de la brutalité de Patrick Touron, le silence complice du ministère de l'intérieur, celui des armées et de la Direction générale de la gendarmerie nationale s'est révélé tout aussi destructeur.

Après avoir alerté, durant plusieurs années, « *un soir, à bout, au cours d'une nouvelle soirée d'insomnie, j'ai préparé mon suicide*, confie le colonel T. à Mediapart. *Je suis allé voir mes enfants et mon épouse qui dormaient. Je pensais alors que je les embrassais pour la dernière fois* ». Parti très tôt au travail, il reçoit la visite du psychologue de gendarmerie, alerté par ses collègues inquiets pour sa santé. « *Je n'avais parlé de mes intentions à personne. Il a trouvé les mots, je lui dois la vie.* »

Néanmoins, pendant les huit mois qui suivent, ce haut gradé de la gendarmerie a fait en sorte de ne plus avoir de munitions pour son arme, « *incapable encore de savoir si j'allais avoir la force de ne pas passer à l'acte. C'était le seul moyen pour moi de me protéger* ».

C'était en 2020, il y a trois ans. À l'évocation de cette sinistre nuit, il a encore la voix qui en tremble. « *Je n'étais pas prédisposé à une tendance suicidaire.* » Médaillé à plusieurs reprises pour sa bravoure et son sang-froid lors de missions difficiles en France et à l'étranger, ce colonel, fils et petit-fils de gendarmes, qualifié par la gendarmerie de « haut potentiel » était destiné à devenir général. Dès 2015, il prend d'ailleurs la tête de la

division criminalistique identification humaine de l'institut de recherche criminelle.

Au cours de réunions, il est rapidement témoin des propos humiliants proférés par Patrick Touron à l'égard du personnel. Un jour, devant l'ensemble des chefs de division, alors que le colonel Touron « *invective, de façon injustifiée, un des membres du conseil de direction, j'ai tapé du poing sur la table et lui ai demandé d'arrêter. C'était insupportable, je ne pouvais pas, par mon silence, me rendre complice de telles pratiques contraires aux valeurs de la gendarmerie* ».

Régulièrement, le colonel T. doit rassurer des « *gens en pleurs* », en « *burn-out* » et lui-même, à force d'alerter dans le vide, s'épuise. Durant l'été 2018, lorsque Patrick Touron « *est promu général, malgré les remontées à son encontre, j'ai compris qu'il était intouchable* », constate-t-il.

**« En dénonçant les faits de harcèlement, je sais ma carrière brisée. »**

Le colonel T.

À son tour, il devient la cible du général Touron. Celui-ci échange directement avec le personnel placé sous le commandement du colonel T., sans que celui-ci en soit tenu informé, le général allant jusqu'à leur demander de ne plus respecter la voie hiérarchique.

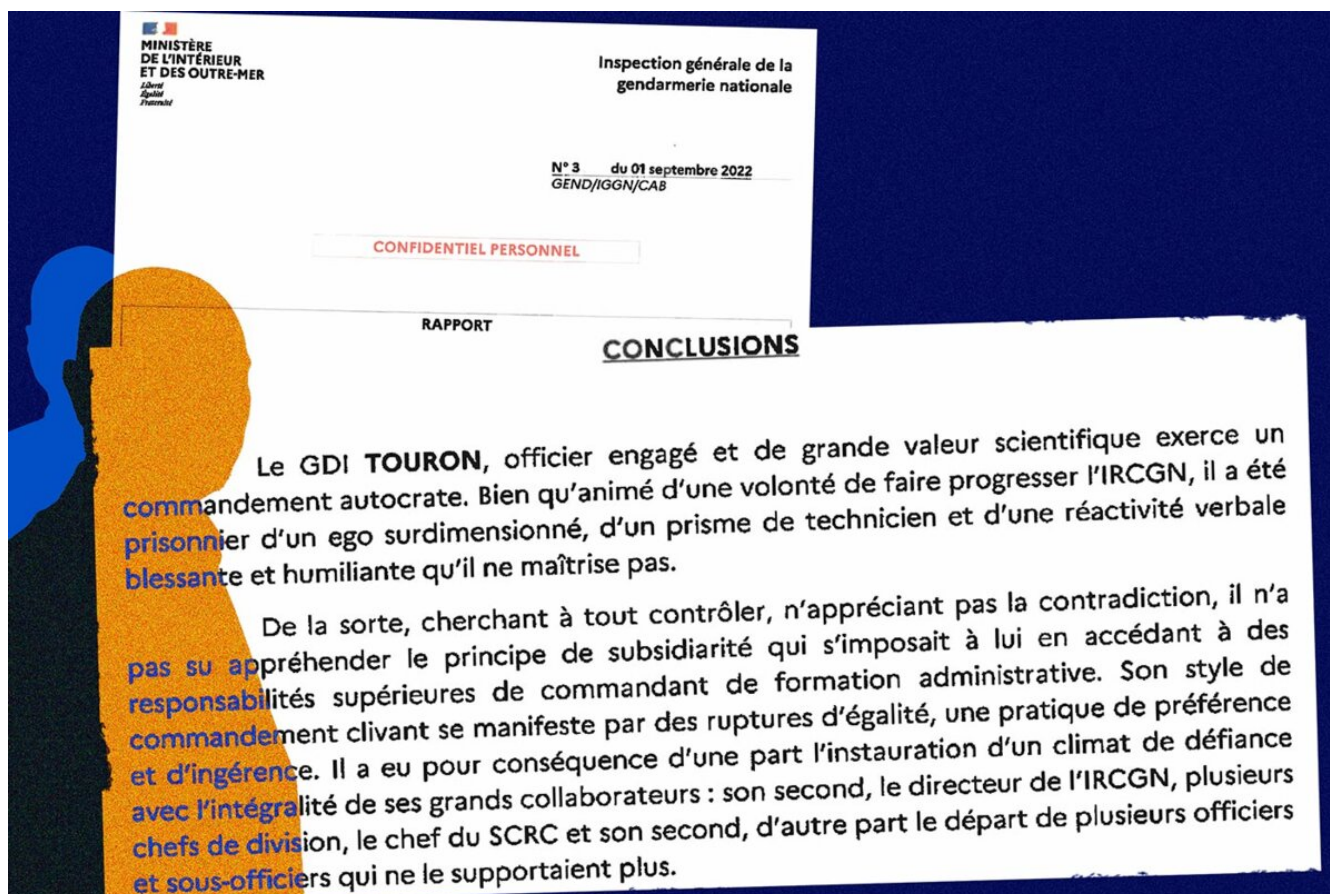
En octobre 2019, le général Touron diligente à l'égard du colonel T. une enquête administrative à la suite de dénonciation de certains agents, faisant état de pressions qu'aurait exercées le colonel T. Celui-ci dénonce à l'époque, aux plus hautes autorités, les motivations, la conduite et la partialité de cette enquête. En vain.

En décembre 2019, il est finalement mis hors de cause . Mais le mal est fait. Le colonel T. sombre et doit être traité par antidépresseurs.

L'acharnement de Patrick Touron est sans fin. En juin 2020, il remet en cause le commandement du colonel T. mais celui-ci refuse de se prêter à une nouvelle humiliation et, le 4 juillet 2020, se résout à demander, à la direction de la gendarmerie une protection fonctionnelle, dénonçant les faits de harcèlement commis par le général Touron. Ce faisant, « [il] *sai[t] alors que [s]a carrière est brisée* ».

Pourtant, sur la base de son témoignage, une enquête administrative, confiée à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), est quand même ouverte en août 2021, un an plus tard. Ce n'est donc qu'en octobre 2022 et plus de trois mois après le départ en retraite de Patrick Touron que le directeur général de la gendarmerie Christian Rodriguez saisira la justice.





Extrait du rapport de l'enquête administrative de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale, le 1er septembre 2022. © Document direction générale de la gendarmerie nationale

Le général Touron n'aura finalement jamais été inquiété entre 2018 et 2020. Il a pu accéder aux grades de général de brigade (deux étoiles) et de division (trois étoiles) et est parti à la retraite avec les honneurs militaires.

Dans ses conclusions rendues en septembre 2022, l'IGGN rapporte que le colonel T. a été victime de harcèlement moral au travail.

L'inspection pointe des « *propos et comportements dégradants, dénigrants et humiliants* » du général Touron et relève « *une charge de travail disproportionnée* » imposée au colonel T., « *l'ingérence et le non-respect régulier de la chaîne hiérarchique descendante* », « *une rupture d'égalité* » ou encore « *une notation injuste et injustifiée* ».

L'enquête administrative lancée en 2019 à l'égard du colonel T. est considérée comme l'un des éléments constitutifs du harcèlement et, conduite par un proche de Patrick Touron, elle est, par ailleurs, « *entachée d'un conflit d'intérêts* ».

L'IGGN reste néanmoins clément à l'égard du général, qu'elle présente comme « *prisonnier d'un ego surdimensionné et d'une réactivité verbale blessante et humiliante qu'il ne maîtrise pas* ». Il serait donc victime de lui-même. Par ailleurs, l'inspection se garde bien d'aborder la responsabilité de sa propre direction, maintes fois alertée.

Si les enquêteurs de l'IGGN ont identifié neuf victimes, d'autres personnes auraient, selon plusieurs témoignages, appelé à l'aide entre 2004 et 2008, lorsque Patrick Touron était chef de la division criminalistique de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale.

« *L'enquête doit faire la lumière sur l'étendue du harcèlement moral commis par le général Touron, le nombre de ses victimes et les conséquences pour elles, commente M<sup>e</sup> Élodie Maumont, qui est l'avocate de Laurence, Michel M. et du colonel T. Mais les investigations doivent également porter sur les responsables de la direction générale de la*



*gendarmerie, qui alertés, n'ont rien fait. Pour cela, je souhaite que ce soit un autre service que l'IGGN qui en ait la charge afin de garantir l'impartialité de l'enquête. »*

**Pascale Pascariello**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

## Boîte noire

- Le prénom a été changé afin de préserver l'anonymat de cette officière.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

**Rédaction et administration** : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : Société Editrice de Mediapart

**Abonnement** : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr) ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.